

# LA GEMAPI

## Qu'est-ce que la compétence GEMAPI ?

La compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été transférée à Rambouillet Territoires le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le service GEMAPI, créé en 2019, a pour vocation la gestion des cours d'eau sur le territoire. Pour répondre à cet objectif, plusieurs missions sont définies :

- La protection et la restauration des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, etc.)
- La protection des personnes et des biens contre les inondations

Pour mener à bien ces missions, le service est constitué d'un(e) technicien(ne) rivières et de deux gardes-rivières.

## La GEMA

### La GEstion des Milieux Aquatiques

Le service GEMAPI réalise une veille active des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Des analyses d'eau sont faites pour vérifier la qualité des rivières, en mesurant le pH, la quantité d'oxygène et d'autres éléments (nitrate, phosphate, azote, etc.) présents dans l'eau.

Des inventaires faunistiques et floristiques sont réalisés pour caractériser les cours d'eau.

Des actions de lutte contre les pollutions sont mises en place, dont celles aux hydrocarbures, en installant des dispositifs permettant de les contenir et en rechercher l'origine.

Des projets de renaturation et de restauration sont élaborés pour favoriser la biodiversité des cours d'eau du territoire et retrouver une dynamique naturelle.



## La PI

### La Prévention des Inondations

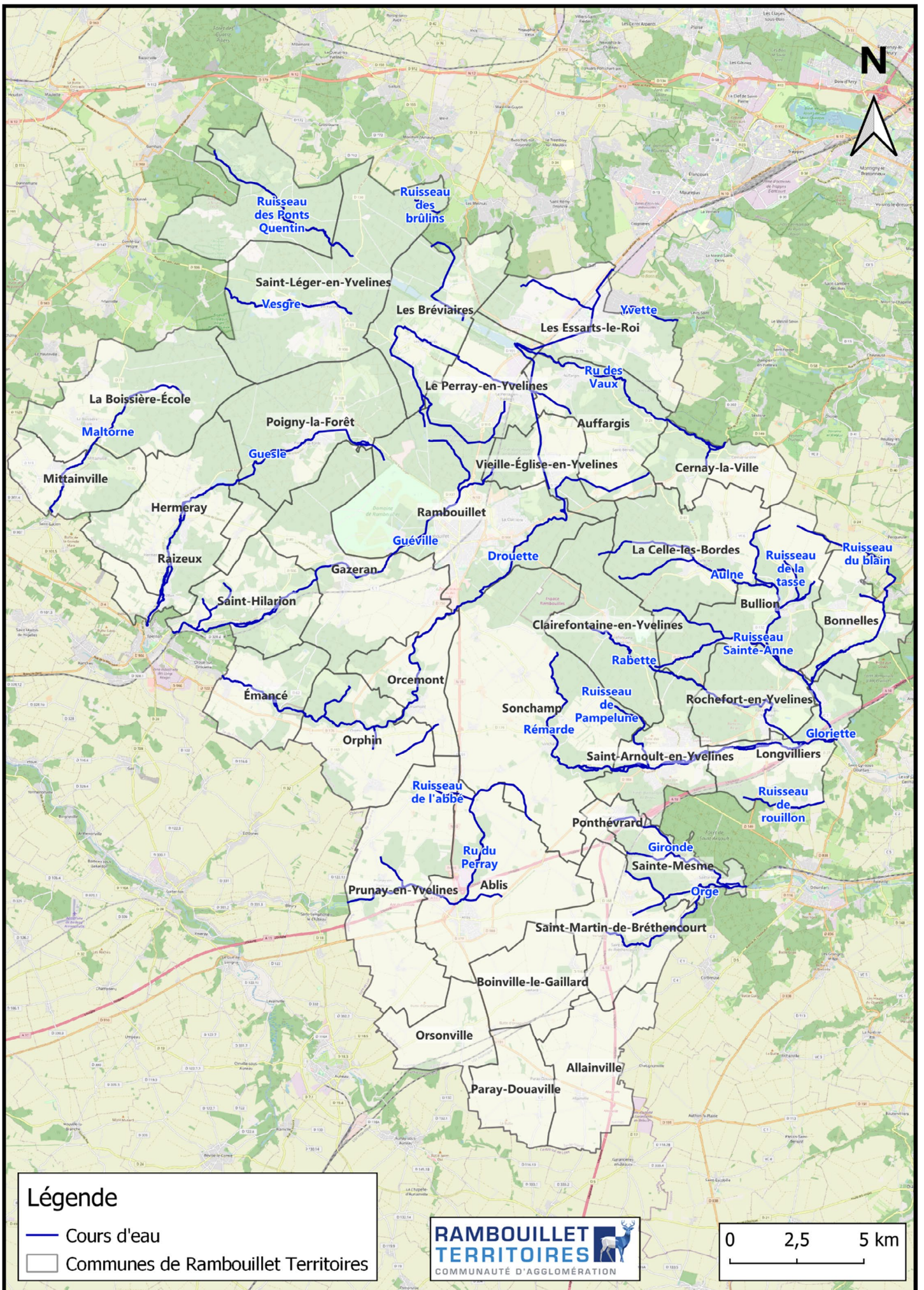
La protection des personnes et des biens est un enjeu majeur.

Des tournées hebdomadaires sont effectuées sur les points à forts enjeux pour la prévention des inondations.

Des rapports détaillant les niveaux d'eau, les données météorologiques et leurs évolutions sont envoyés chaque semaine aux communes de Rambouillet Territoires. Des interventions sont réalisées pour assurer le bon écoulement de l'eau. Il peut s'agir de débiter des arbres tombés dans le cours d'eau, retirer des embâcles (amas de feuilles ou de branches), etc.

Le service gère et manœuvre des ouvrages de régulation (vannes) permettant le stockage et le relargage des eaux, limitant ainsi les risques d'inondation lors de forts épisodes pluvieux.





### Légende

- Cours d'eau
- Communes de Rambouillet Territoires

